



Pistolet à Impulsion Électrique

Quartiers spécifiques

LETTRE OUVERTE

Monsieur Gérald DARMANIN

Ministre de la Justice, Garde des Sceaux

Ministère de la Justice

13 place Vendôme

75042 Paris

Objet : Déploiement du pistolet à impulsion électrique dans les quartiers spécifiques

Monsieur le Garde des Sceaux,

Je souhaite attirer votre attention sur l'arrêté du 9 novembre 2021, qui régit l'utilisation du Pistolet à Impulsion Électrique (PIE) par le Personnel Pénitentiaire formé et validé par les équipes de sécurité pénitentiaire (ESP) pour les missions extérieures.

La future circulaire, qui intégrera la formation au PIE pour tous les élèves à partir de septembre 2025, représente une avancée significative. Cependant, il est crucial que le PIE soit également déployé dans tous les quartiers spécifiques.

Lors de son expérimentation, le PIE a démontré son efficacité en milieu carcéral, tant par sa force dissuasive que par sa capacité à réduire les tensions. En dotant les quartiers spécifiques de cette arme, nous pourrions considérablement améliorer la sécurité des Personnels.

Monsieur le Garde des Sceaux, je suis convaincu que vous serez attentif à notre demande visant à doter le personnel pénitentiaire des moyens nécessaires pour assurer la sécurité dans ces quartiers spécifiques.

Je vous prie de croire, Monsieur le Garde des Sceaux, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Secrétaire Général

Emmanuel BAUDIN

